Commentry

2026-213 AC PM

ARRÊTÉ
PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2026

Nous, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code la Route,

Vu l'Avis de la police municipale,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et d'assurer la sécurité du défilé lors de la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 devant être célébrée **le mercredi 11 novembre 2026,**

ARRÊTONS :

Article 1 : Le **mercredi 11 Novembre 2026,** de 10h30 à la fin de la cérémonie, la circulation sera interrompue portion comprise entre la place Martenot et le giratoire André Malraux.

Article 2 : Le rassemblement aura lieu à 10h00 Place du 14 Juillet.
Le défilé partira à 10h30 et empruntera l'itinéraire suivant :
Place du 14 juillet (voie donnant accès au crédit agricole et voie dans le prolongement de la rue de la République), rue Christophe Thivrier jusqu'au Monument aux Morts et itinéraire retour rue Christophe Thivrier et Place du 14 Juillet.

Article 3 : - Dix places de stationnement seront réservées rue Georges Bayet à hauteur du monument aux Morts pour les portes drapeaux et participants.

- La rue Georges Bayet sera fermée à hauteur du giratoire André Malraux.

Le stationnement sera interdit sur la portion de la rue Christophe Thivrier, entre le bar Le Bergerac et le rond-point Malraux.

Article 4 : Les déviations à mettre en place sont les suivantes :

- Rue Christophe Thivrier, déviation par la Place Martenot, rue Georges Bayet,
- Au giratoire André Malraux, déviation par la rue Berthet du Plaveret ou Avenue des Pégauds.

Article 5 : Le véhicule de la police municipale ouvrira le cortège à l'allée et au retour. L'intersection avec les rues Jean-Jacques Rousseau, Jean Jaurès, Christophe Thivrier et rue de la République sera fermée à la circulation par les agents du centre technique municipal durant le passage du cortège. Un véhicule du Centre Technique Municipal suivra le cortège pour fermer la marche.

Commentry,
ma ville de demain
—
Hôtel de ville de Commentry
Place du 14 Juillet
03600 COMMENTRY
04.70.08.33.30
www.commentry.fr

Article 6 : Le Centre Technique Municipal de Commentry mettra en place, les panneaux de réservation des stationnements, le barriérage et les déviations nécessaires.

Article 7 : Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 8 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune de Commentry www.commentry.fr. à compter du 30 octobre 2026.

Article 9 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de COMMENTRY, la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie à COMMENTRY,
Le vingt-huit octobre deux mille vingt-six,
L'Adjoint aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

MAIRIE

Thierry VERGE